

DEC182507DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur David Chavalarias, directeur de l'UPS3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France » (ISC-PIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UPS3611, intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France » (ISC-PIF), dont le directeur est Monsieur David Chavalarias ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur David Chavalarias, directeur de l'UPS3611, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David Chavalarias, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie Tison, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 1000€ pour toutes les commandes de fonctionnement, d'équipement et de missions.

Article 3

La décision n° DEC171225DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 24 JUIL. 2018

La déléguée régionale

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Clarisse Lefort-David

Bylvain-Karl GOSSELET